



---

## M1 CCA, CGAO et MBFA – TD de M. Didier KLODAWSKI

---

### COMPTABILITÉ APPROFONDIE

#### I°) Évaluation des actifs

**Cas n°1)** EMMOS est une SA qui clôture ses comptes les 31 décembre. Elle a une activité industrielle. La SA fournit certaines informations concernant une opération :

Le 10 avril : achat à un particulier d'un terrain sur lequel repose une ancienne construction qui doit être démolie. Le paiement se fait au comptant chez le notaire : 360 000 € HT. La valeur vénale de la construction est nulle. L'entreprise s'engage de construire dans les 4 ans un nouvel immeuble pour ses bureaux.

Décompte du notaire :

Droits d'enregistrement : ..... 125 €  
Honoraires : ..... 6 300 € HT

Le 15 mai : réception de la facture de l'entreprise COHEN pour les travaux de démolition payable le 15 septembre : 18 % du prix du terrain. L'entreprise COHEN a pris l'option TVA acquittée d'après les débits. Elle accorde un escompte de 1 % pour paiement comptant. EMMOS décide de payer comptant.

Le 5 septembre : réception de la facture de l'entreprise GEM qui est chargée de la construction : 667 500 € HT dont retenue de garantie 33 000 € HT. L'entreprise GEM n'a pris aucune option concernant la TVA. La facture est payable le 5 octobre. La retenue de garantie est réglée 3 mois après la fin des travaux.

Le 15 octobre : réception de la facture d'honoraires de l'architecte : 52 500 € HT. Paiement comptant. Aucune option n'a été prise concernant la TVA.

Le 20 octobre : réception de l'avis d'imposition de la taxe d'aménagement : 13 325 € payables après la délivrance du permis de construire.

Le 31 octobre : mise en service du bâtiment.

Ce bâtiment est amortissable sur 30 ans et il ne peut pas être décomposé en plusieurs composants. L'entreprise a opté pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisition.

#### Enregistrez ces opérations

**Cas n°2)** La société EVAL fait l'acquisition et la mise en service le 15 octobre d'un bâtiment appartenant à un particulier. Cette acquisition est réalisée grâce aux versements d'une rente viagère :

Âge du vendeur : ..... 65 ans  
Capital versé au départ : ..... 120 000 €  
Rente trimestrielle (la première 15 janvier N+1) : ..... 9 000 €  
Prix de marché du bâtiment : ..... 1 300 000 €  
Valeur servant de base pour les droits d'enregistrement : ..... 990 000 €  
Droits d'enregistrement : ..... 50 391 €  
Honoraires du notaire : ..... 19 800 € HT  
Amortissement linéaire : ..... 20 ans  
Enregistrement en charges des frais d'acquisition

Le vendeur décède un 10 janvier et à cette date 52 rentes ont déjà été payées.

#### Enregistrez ces opérations

**Cas n°3)** L'entreprise AMORI a acquis le 28 avril N un matériel industriel pour 60 000 € à un fournisseur belge. La facture est reçue le même jour. AMORI a fourni à son fournisseur son numéro d'identification intracommunautaire. La durée d'utilisation et d'usage est de 5 ans. La mise en service se fait le 30 avril. L'entreprise l'amortit en dégressif. L'entreprise AMORI revend ce matériel le 31 mai N+3 au prix de 30 000 € HT.

**Tableau d'amortissement.  
Journal année N et N+3.  
Calcul du résultat de cession.**

**Cas n°4)** L'entreprise ARMEL a acquis et mis en service le 2/1/N un matériel dont le coût d'acquisition est de 90 000 €. Ce matériel est amorti en linéaire sur 5 ans et sa valeur résiduelle est considérée comme nulle. Au 31/12/N+2, la comptable, constatant, qu'un nouveau matériel plus performant est disponible sur la marché, décide de réaliser un test de dépréciation. La valeur d'utilité est déterminée en actualisant les flux de trésorerie générés par le matériel au taux de 9 %. Les prévisions sont de 20 000 € pour N+3 et 15 000 € pour N+4. D'autre part, si le matériel était vendu, son prix de vente serait de 28 000 € au 31/12/N+2

**Tableaux d'amortissement complets. Comptabilisation au journal année N+3.**

**Cas n°5)** La SA NICOLLE acquiert début N un matériel pour 50 000 € amortissable en linéaire sur 10 ans. À la fin de l'exercice N+4, le test de dépréciation fait apparaître que la valeur actuelle est égale à la valeur d'usage : 12 000 €. Et 9 000 € fin N+5, 6 000 € fin N+6, 4 000 € fin N+7, 2 000 € fin N+8 et 0 fin N+9.

**Présentez le tableau d'amortissement.  
Journal année N+4, N+5 et N+9.**

**Cas n°6)** La SAS FABIEN désire connaître les dispositions concernant les enregistrements comptables :

	FE	Frais de R&D	CAR	Autres
Frais de publicité				
Frais d'augmentation de capital				
Frais d'insertion et de publication				
Frais de recherche				
Frais de développement				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				

**Remplissez ce tableau**

**Cas n°7)** L'entreprise INT réalise les opérations suivantes :

Le 15 février : réception et mise en service d'un ordinateur.

Le 18 février : réception de la facture correspondante payable en 2 parties égales au 25 février et au 25 mars. Le montant TTC est de 2 160 €. L'ordinateur est amorti sur 5 ans en mode dégressif.

Le 1<sup>er</sup> juin : réception d'un logiciel de gestion de stock accompagné de la facture : 900 € HT. Durée d'utilisation : 3 ans.

Le 1<sup>er</sup> juillet : mise en service de ce logiciel.

Le 9 juillet : achat de papier pour l'imprimante : 75 € HT. Paiement au comptant par chèque.

Cette société fait concevoir un logiciel spécifique en interne. Ce logiciel est terminé et mis en service le 1<sup>er</sup> décembre. Durée d'utilisation : 4 ans.

	606 Achats non stockés	61/62 Services extérieurs	64 Charges de personnel	681 DA des matériels utilisés
1. Étude préalable	100		1 800	
2. Analyse fonctionnelle	220		800	250
3. Analyse organique	230	400	600	110
4. Programmation	90	610	950	210
5. Tests et jeux d'essai		280	1 200	
6. Documentation technique		320		
7. Formation		170	1 000	310
8. Maintenance		160		
Total	640	1 940	6 350	880

### Enregistrez ces opérations pour l'année N.

**Cas 8)** La SAS GCO acquiert un terrain constructible en N-4, sur lequel elle envisage de construire son siège social en N. Ce terrain a été enregistré pour 180 000 €.

À la clôture de l'exercice N, les travaux n'ont pas débuté et l'entreprise pense abandonner son projet de construction, face à la nouvelle conjoncture économique. Après analyse par le département comptabilité ; les éléments suivants ont été rassemblés :

Prix de cession qui pourrait être retiré de la vente au 31/12/N : .....170 000 €.  
Frais de cession estimés à : ..... 10 % du prix de vente.  
Flux nets de trésorerie attendus actualisés : .....150 000 €.

### Journal à la clôture de l'exercice N.

**Cas n°9)** La SAS FROMENT fait les acquisitions suivantes :

Le 30 juillet, 5 certificats d'investissement au prix unitaire de 870 €. Ils ne sont pas cotés.

60 actions PHONE au cours de 120 € le 1<sup>er</sup> août. Frais d'acquisition : 50 € HT. Ces actions devraient être cédées dans quelques mois.

Souscription le 2 novembre lors d'une augmentation de 30 % du capital de la SA IRIS : 1 000 actions de valeur nominale de 100 €, émises à 115 €. Ces nouvelles actions sont libérées de 25 %. Le versement se fait le 30 novembre.

200 obligations MICHELORS le 2 novembre de valeur nominale de 1 000 €. Taux d'intérêt : 6,60 %. Échéance : 1<sup>er</sup> avril. Le cours au 2 novembre est de 90 % et le coupon est de 3,85 %. Ce sont des titres spéculatifs.

Ces opérations se font au comptant.

### Enregistrement des acquisitions au journal.

**Cas n°10)** La SAS ALIENOR vous donne l'état de son portefeuille au 31/12/N :

Titres	Date d'achat	PA unitaire	Quantité	Cours au 31/12/N
X	10/12/N-1	200,00	100	
X	15/10/N	190,00	200	
Y	01/04/N	250,00	300	245,00
Z	02/07/N-1	103 %	1 000	98 %

Les titres X sont des titres de participation et les actions Y des VMP. Les titres Z sont des obligations acquises dans un but spéculatif. Elles ont été émises le 31/03/N-6 à échéance 01/04, au taux d'intérêt 8 %, valeur nominale : 500 €, pas de dépréciation au 31/12/N-1. Pour X, valeur d'usage : 170 €, cours boursier au 31/12/N : 155 € et cours moyen du dernier mois : 169 €. Une dépréciation sur les actions X de 8 000 € avait été dotée au 31/12/N-1. Le cours moyen du dernier mois des actions Y est de 260 € et de 490 € pour les titres Z.

### Journal au 31/12/N

**Cas n°11)** La société Buenaventura fabrique du prêt à porter haut de gamme qu'elle commercialise auprès de magasins spécialisés. La balance avant inventaire présente, fin N, les soldes suivants :

n°	Intitulés	Soldes	
		Débiteurs	Créditeurs
35	Stock de PF	3 200 000	
395	Dépréciation du stock de PF		0

Afin de procéder à la valorisation des stocks ainsi qu'aux ajustements de dépréciation, on dispose des informations suivantes concernant les produits finis. Les articles présents en stock à la clôture de l'exercice doivent être valorisés sur la base des divers coûts suivants, coûts effectivement engagés sur la période d'activation tels que déterminés par le plan comptable :

Coût d'achat des matières premières consommées	600 000 €
Charges directes variables de production	2 000 000 €
Charges indirectes variables de production	400 000 €
Charges indirectes fixes de production	100 000 €

Il convient cependant de noter que l'entreprise a connu, au cours de l'exercice N, une baisse sensible d'activité. La capacité normale de production des divers ateliers n'a été utilisée qu'à 80 %.

**1°) Déterminez la valeur du stock final de produits finis.**

**2°) Présentez les enregistrements comptables concernant l'ajustement des stocks de produits finis au 31 décembre N.**

Du fait de l'effet de mode, deux catégories d'articles en stock ne pourront être vendus au prix fixé initialement au catalogue. Les informations relatives à ces deux catégories d'articles sont présentées en annexe

**1°) Procédez aux ajustements comptables éventuellement nécessaires en fin d'exercice du fait de ces deux catégories d'articles en stock.**

**2°) Indiquez si la société Buenaventura peut chaque année modifier sa méthode de valorisation des sorties de stocks (coût moyen pondéré ou premier entré premier sorti) pour améliorer son résultat.**

### Annexe : Stocks – Articles démodés

Éléments	Articles A	Articles B
Coût de production (correctement évalué)	95 000	160 000
Charges de distribution en encore engagées	10% du prix catalogue	20 % du prix catalogue
Quantité en stock	1 000	8 000
Prix catalogue total	120 000	200 000
Prix de vente maximum au 31/12/N	110 000	176 000

**Cas n°12)** La société anonyme DURALUTEC au capital de 1 000 000 € (10 000 actions) est aujourd'hui une entreprise bien implantée du secteur métallurgique dans l'Isère. Elle a acquis une bonne réputation dans la fabrication de demi-produits en aluminium. L'esprit d'innovation et la volonté de jouer un rôle actif sur le marché sont des facteurs déterminants de son activité. La technologie de pointe et la conception assistée par ordinateur (CAO) lui permettent aujourd'hui de développer les moules de fonte et de profilés en aluminium les plus complexes. Toutefois, le processus de construction requiert la maîtrise des technologies mais aussi de la créativité, de la flexibilité et de l'expérience. Son objectif : utiliser tous les supports d'énergie nécessaires les plus économiques et les plus propres possibles.

Bien qu'aucune directive n'existe en ce domaine, des équipements complets de filtrage sont installés dans sa fonderie. Pour confirmer son engagement en matière d'environnement, l'obtention du certificat ISO 14001 sur le système de management environnemental de la société DURALUTEC est envisagée courant 2017. Deux décisions stratégiques ont été prises : produire en respectant tous les critères de sauvegarde de l'environnement et limiter au maximum les rejets de CO<sub>2</sub>. Dans le cadre de cette politique, la société intervient sur le marché des quotas de gaz à effet de serre depuis deux ans.

La fabrication des produits en aluminium s'accompagne d'une perte d'environ 25 % de la matière utilisée (chute des profilés, restes de billettes, copeaux, etc.). Ce matériel est intégralement recyclé. Ce processus de production nécessite la création en interne de machines-outils susceptibles de réaliser ce recyclage. En raison du caractère cyclique de son activité, la société DURALUTEC gère un portefeuille de valeurs mobilières de placement. Suite à votre embauche au service comptabilité de la SA DURALUTEC, le comptable de la société vous demande de lui préciser, justifications à l'appui, le traitement comptable que vous apporteriez à divers points restés en suspens. L'entreprise clôture ses comptes au 31 décembre. Sauf indication contraire, le taux de TVA à appliquer est de 20 % (taux normal).

## **Dossier – Production d'une immobilisation**

### **Première partie**

Le 1<sup>er</sup> septembre N-1, la société DURALUTEC a commencé la fabrication, sur une période de 10 mois, d'une machine-outil permettant de recycler une partie des déchets d'aluminium obtenus dans le cycle de production. La durée de consommation des avantages économiques de ce matériel industriel est de 5 ans. Le mode d'amortissement est linéaire. Pour financer ce projet, un emprunt (annexe 1) a été souscrit et une subvention obtenue (annexe 2). Cette immobilisation entièrement réalisée par le personnel de l'entreprise a été mise en service le 1<sup>er</sup> juillet N.

#### **Travail à faire**

**À l'aide de l'annexe 1.**

- 1. Rappeler la définition du PCG relative au coût de production d'une immobilisation corporelle.**
- 2. Indiquer les conditions d'incorporation des coûts liés aux emprunts dans le coût d'entrée d'un actif, lorsqu'ils sont directement attribuables. Préciser si cette prise en compte est obligatoire.**
- 3. Préciser les modalités de la comptabilisation du coût de la sous-activité.**
- 4. Déterminer sous forme de tableau la valeur d'entrée de la machine.**
- 5. Rappeler l'écriture constatée à la clôture de l'exercice N-1 relative à l'immobilisation et enregistrer toutes les écritures concernant cet actif au titre de l'exercice N.**

### **Deuxième partie**

Dans le cadre de la recherche de l'obtention de la certification ISO 14001 sur le système de management environnemental de la société DURALUTEC, une subvention (annexe 2) a été attribuée à la société DURALUTEC au titre du financement de la machine-outil.

Lors de l'attribution d'une subvention du Conseil régional en N-2, la société DURALUTEC avait choisi d'étaler la constatation des produits afférents.

Fin N, l'obtention de la certification paraît probable.

## Travail à faire

À l'aide de l'annexe 2.

6. La société DURALUTEC dispose-t-elle encore d'un choix pour le traitement comptable de la subvention accordée par le Conseil départemental de l'Isère ? Justifier votre réponse au regard des principes comptables fondamentaux.
7. Analyser l'effet comptable de la condition de restitution de la subvention énoncée par le Conseil départemental de l'Isère.
8. Enregistrer les écritures relatives à la subvention en N-1 et N.
9. Quel est le montant du poste « subvention » qui figure au bilan de la société DURALUTEC au 31/12/N ?

### **Annexe 1** **Informations sur la production de la Machine-Outil**

#### **Renseignements généraux.**

L'activité globale de la société a représenté 80% de son activité normale en N-1 et 90 % de son activité normale en N.

Le coefficient de déduction de la TVA pour cette opération est de 1.

Les dirigeants souhaitent incorporer les coûts d'emprunt dans le coût de production de l'immobilisation.

#### **Renseignements relatifs au projet de fabrication de la machine-outil.**

La production de cette immobilisation a été effectuée en 2 grandes phases :

1. du 1<sup>er</sup> septembre N-1 au 31 décembre N-1 : mise en place des infrastructures nécessaires et élaboration de la structure ;
2. du 1<sup>er</sup> janvier N au 30 juin N : achèvement des installations indispensables à son fonctionnement.

Cette immobilisation entièrement réalisée par le personnel de l'entreprise a été mise en service le 1<sup>er</sup> juillet N.

L'emprunt souscrit ayant financé cette production est de 300 000 € sur 5 ans au taux de 2 % l'an remboursable in fine. Il a été débloqué par la banque en date du 1<sup>er</sup> septembre N-1.

Les informations issues de la comptabilité ont permis de dégager les coûts engendrés pour la fabrication de la machine-outil :

#### ▪ **1<sup>ère</sup> phase (01/09/N-1 au 31/12/N-1) :**

Éléments	Charges opérationnelles (variables)	Charges de structure (fixes)
• Matières consommées.	302 000	
• Charges directes.	40 000	
• Charges indirectes de production : - amortissement du matériel ; - charges opérationnelles.	20 000	10 000
• Quote-part de frais d'administration générale imputés.		11 000

#### ▪ **2<sup>ème</sup> phase (01/01/N au 30/06/N) :**

Éléments	Charges opérationnelles (variables)	Charges de structure (fixes)
• Matières consommées.	403 000	
• Charges directes.	130 000	
• Charges indirectes de production : - amortissement du matériel ; - charges opérationnelles.	74 000	20 000
• Quote-part de frais d'administration générale imputés.		12 000

**Annexe 2**  
**Subvention d'investissement obtenue**

<b>Conseil départemental de l'Isère</b>	
Montant :	250 000 €
Octroi le :	01/10/N-1
Versement le :	01/05/N

Le Conseil départemental de l'Isère, soucieux des conditions environnementales dans les vallées alpines, demande la restitution de la subvention si la certification ISO 14001 n'est pas obtenue le 31/12/N+1.

**Cas n°13°) A)** Depuis sa création, l'entreprise HALESCOURT n'a cessé d'évoluer et de se développer. Elle s'est ainsi implantée dans un département voisin grâce à l'acquisition d'un fonds commercial. Ce dernier a été acquis moyennant le paiement de redevances annuelles.

**Dans ce dossier, la TVA sera négligée.**

**Travail à faire**

**À l'aide de l'annexe 1 :**

- 1. Rappeler la définition d'une immobilisation incorporelle.**
- 2. Indiquer les critères de comptabilisation d'un actif.**
- 3. Les fonds commerciaux sont-ils tous comptabilisés à l'actif ? Justifier votre réponse.**
- 4. Présenter le calcul permettant d'obtenir la valeur du fonds commercial, égale à 226 000 €.**
- 5. Enregistrer la (ou les) écriture(s) nécessaire(s) le 2 janvier N.**
- 6. Comptabiliser le paiement de la redevance au 31 décembre N.**
- 7. Rappeler les conditions de mise en œuvre d'un test de dépréciation.**
- 8. Comptabiliser la dépréciation du fonds commercial à la clôture de l'exercice N.**

**Annexe 1**

**Acquisition d'un fonds commercial**

Le fonds commercial est situé en Savoie. Il a été acquis début N moyennant le paiement de redevances annuelles pendant 5 ans. Le contrat prévoit une part fixe et une part variable :

- la part fixe d'un montant de 10 000 € a été payée lors de l'acquisition le 02 janvier N ;
- la part variable est égale à 10 % du chiffre d'affaires réalisé pendant l'année et est versée le 31 décembre de chaque année.

L'entreprise HALESCOURT a prudemment estimé à 500 000 € le chiffre d'affaires annuel lié à ce fonds commercial pendant la durée du contrat. Le taux d'actualisation retenu est de 5 %.

Le montant à retenir pour la comptabilisation à l'actif a été calculé et arrondi à 226 000 €.

Le chiffre d'affaires réalisé en N s'élève à 420 000 €.

La valeur actuelle au 31 décembre N du fonds commercial est estimée à 218 000 €.

**B°)** Afin d'adapter sa production aux nouveaux matériaux utilisés, la SA ALICAL doit moderniser son outil de production et investir dans de nouveaux équipements. Pour cela, elle fait l'acquisition auprès de la société MORELLI d'une nouvelle machine à commande numérique.

### Travail à faire :

À l'aide de l'annexe 2,

1. Rappeler la définition d'une clause de réserve de propriété. Quel est son intérêt pour le vendeur ?
2. Quel est le traitement comptable prévu par le règlement 99-03 pour les biens acquis avec clause de réserve de propriété ? Indiquer les conséquences de cette clause sur la présentation du bilan de l'acheteur.
3. Après avoir rappelé la définition que donne le règlement comptable d'un actif et d'une immobilisation corporelle, justifier le traitement appliqué à la machine acquise par la SA ALICAL.
4. Calculer le coût d'acquisition de la machine à commande numérique.
5. Enregistrer chez ALICAL les écritures d'acquisition de la machine et d'amortissement, en N-1.

### ANNEXE 2

#### Acquisition de la nouvelle machine à commande numérique

La nouvelle machine a été livrée et facturée par la SARL MORELLI le 30 juin N-1. Son prix d'achat s'élève à 100 000 € HT, auxquels viennent s'ajouter des frais d'installation pour 12 000 € HT. En raison d'un retard de livraison, la SA ALICAL a bénéficié d'un rabais de 2 %, calculé sur le prix d'achat, hors installation. La facture mentionne l'existence d'une clause de réserve de propriété. L'intégralité de la facture a été payée le 30 septembre N-1. La mise en service a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet N-1. Durant le premier mois d'utilisation, la société a subi des pertes d'exploitation s'élevant à 5 000 €. La SA ALICAL envisage d'utiliser l'immobilisation durant 5 ans. Elle retient un mode d'amortissement linéaire.

**Cas n°14)** La SA Buenaventura

#### Première partie

La SA Buenaventura a acquis un immeuble le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Les durées d'utilisation des éléments constituant cet immeuble ainsi que leurs coûts respectifs sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Élément	Durée d'utilisation	Coût HT en €
Structure	40 ans	?
Toiture	25 ans	60 000
Menuiseries extérieures	20 ans	30 000
Chauffage collectif	20 ans	20 000
Ascenseurs	18 ans	20 000

Les coûts d'acquisition de cet immeuble sont de 25 000 € de droits de mutation et 5 000 € HT d'honoraires du notaire. L'incidence de ces frais est estimée non significative par rapport à la valeur de l'immeuble. La somme réglée par chèque pour l'immeuble s'élève, coût d'acquisition compris, à 531 000 €. L'entreprise a choisi de ne pas comptabiliser les frais d'acquisition en charges. Vous supposerez que **l'acquisition de l'immeuble n'a pas été soumise à la TVA.**

#### **Travail à faire**

1. Indiquer pour quels motifs comptables il convient de décomposer l'actif « immeuble ».
2. Comment détermine-t-on la période d'attribution (ou d'activation) des coûts ?
3. Enregistrer l'acquisition de l'immeuble le 1<sup>er</sup> juillet 2010.
4. Supposons que le chauffage collectif défaillant fasse l'objet d'un remplacement anticipé fin 2024 pour un coût de 30 000 € HT. Comptabiliser l'ensemble des opérations relatives à ce remplacement sachant que cette opération est soumise à la TVA au taux de 20%.

## Deuxième partie

La SA Buenaventura a mis en service le 1<sup>er</sup> juillet 2010 un matériel acquis le 15 juin 2010 pour un coût d'acquisition de 55 000 € HT. Le taux de TVA à appliquer est de 20 %. La durée probable d'utilisation de ce matériel est de cinq ans. À la fin de cette durée d'utilisation, sa valeur résiduelle sera de 5 000 €. Il s'agit du prix de reprise du matériel par le concessionnaire, spécifié dans le contrat initial d'acquisition. Les coûts de sortie peuvent être considérés comme négligeables. Sur le plan fiscal, ce matériel est amortissable sur une durée d'usage de sept ans et n'ouvre pas droit au mode dégressif.

### Travail à faire

- 1. Le comptable a retenu pour ce matériel une valeur amortissable de 50 000 €. Justifier les conditions du traitement de la valeur résiduelle en matière de base amortissable telles qu'énoncées par le règlement comptable.**
- 2. Comptabiliser l'acquisition du matériel.**
- 3. Rappeler la règle comptable qui permet de définir la date de début de la phase d'amortissement.**
- 4. Présenter le plan d'amortissement initial de ce matériel pour les seules années 2010 à 2012.**

Au 31 décembre 2011 il existe un indice montrant que le matériel a perdu notablement de sa valeur. Un test de dépréciation est effectué. À cette date, la valeur actuelle de ce matériel déterminée à partir de la valeur vénale s'élève à 33 000 €.

### Travail à faire

- 5. Après avoir défini la notion de test de dépréciation, indiquer la ou les condition(s) préalable(s) à sa réalisation.**
- 6. Comptabiliser toutes les écritures relatives au matériel au 31 décembre 2011.**
- 7. Présenter le nouveau plan d'amortissement pour les seules années 2010 à 2012.**

Au 31 décembre 2012, un nouveau test de dépréciation est réalisé. Il montre que la valeur actuelle peut être estimée à 31 000 €.

### Travail à faire

- 8. Comptabiliser toutes les écritures relatives au matériel à la date du 31 décembre 2012.**
- 9. Indiquer, dans ce cas, le montant de la dotation aux amortissements comptabilisée fin 2013.**

## II°) Fusions et opérations assimilées

### Cas 1 ) Apports partiels d'actif : FERALU/TOUSTRATOL

Une convention d'apport partiel d'actif a été conclue entre les sociétés FERALU et TOUSTRATOL. La société FERALU est bénéficiaire des apports de TOUSTRATOL. Avant l'opération, le bilan simplifié de la société FERALU, au capital formé de 5 000 actions se présente ainsi :

ACTIF		PASSIF	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>246 500</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>500 000</b>
Immobilisations incorporelles	246 500	Capital social	500 000
Immobilisations corporelles	1 232 717	Réserves légales	50 000
		Réserves facultatives	1 497 342
		Report à nouveau	17 975
<b>Total</b>	<b>1 479 217</b>	<b>Total</b>	<b>2 065 317</b>
<b>Actif circulant</b>		<b>Provisions</b>	
Stocks de marchandises	735 370	Provisions pour risques	25 000
Clients	510 000	<b>Dettes</b>	
Disponibilités	114 930	Emprunts	290 000
		Fournisseurs	459 200
<b>Total</b>	<b>1 360 300</b>	<b>Total</b>	<b>749 200</b>
<b>Total général</b>	<b>2 839 517</b>	<b>Total général</b>	<b>2 839 517</b>

Les immobilisations incorporelles sont composées de frais d'établissement : 46 500 € et d'un fonds commercial : 200 000 €. Les immobilisations corporelles sont des ITMOI.  
Les éléments apportés par la société TOUTRATOL sont les suivants :

	Valeurs brutes	Amortissements	Valeur d'apport
ITMOI	302 000	148 500	150 000
Matériel de transport	240 000	140 000	110 000
Fonds commercial	-		400 000

D'un commun accord, la valeur d'apport de la clientèle sera ajustée pour que la société reçoive en échange un nombre entier d'actions FERALU. Ne pas tenir compte de la fiscalité différée.

## TRAVAIL

**1°) Déterminez la valeur de l'action FERALU arrondie à la dizaine d'euro inférieure. Cette valeur est égale à la moyenne arithmétique de la valeur mathématique et de la valeur financière calculée sur la base de 12 %. Le dividende moyen de FERALU est de 24 €. La valeur du fonds commercial de FERALU est estimée à 700 000 €. La provision pour risques n'est pas justifiée.**

**2°) Déterminez le nombre d'actions que doit émettre FERALU, en rémunération de l'apport effectué par TOUTRATOL. En déduire la valeur d'apport du fonds de commerce de TOUTRATOL.**

**3°) Comptabilisez ces opérations au journal des deux sociétés.**

**Cas n°2** La S.A. CARRETTE possède 40 % des parts de la S.A.R.L. DELOT. Après décision des assemblées générales, les deux sociétés fusionnent le 24 mars, la S.A. CARRETTE absorbant la S.A.R.L. DELOT. Le rapport d'échange des titres se fera par rapport aux valeurs intrinsèques. La fusion est réalisée sur la base des bilans du 31 décembre dernier présentés en annexe et compte tenu des éléments suivants :

### Société CARRETTE

La valeur nominale d'une action est de 100 €. Les immobilisations corporelles sont estimées à 618 000 €. Les autres éléments sont évalués aux valeurs nettes comptables. Les immobilisations financières sont composées de 200 parts DELOT souscrites lors de la constitution. Les immobilisations incorporelles comprennent :

	Brut	A et D	Net
Frais d'établissement	40 000	20 000	20 000
Fonds de commerce	340 000		340 000
TOTAL	380 000	20 000	360 000

### Société DELOT

Le fonds de commerce est estimé à 120 000 €. Les immobilisations corporelles sont estimées à 102 000 €. Les autres éléments sont évalués aux valeurs nettes comptables. Les immobilisations incorporelles sont exclusivement des frais d'établissement.

## TRAVAIL

**1°) Pourquoi le fonds de commerce ne figure-t-il pas au bilan de la S.A.R.L. ?**

**2°) Calculez la valeur mathématique intrinsèque des titres des deux sociétés.**

**3°) Expliquez la différence entre une fusion-allotissement et une fusion-renonciation.**

**4°) Déterminez les modalités de la fusion.**

**5°) Enregistrez les écritures de fusion au journal des deux sociétés.**

**6°) Décomposez la prime de fusion.**

### S.A. CARRETTE

ACTIF	VB	A et D	VN	PASSIF	
ACTIF IMMOBILISÉ				CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles	380 000	20 000	360 000	Capital social	500 000
Immobilisations corporelles	610 000	80 000	530 000	Réserve légale	50 000
Immobilisations financières	20 000		20 000	Réserves statutaires	202 000
				Réserves facultatives	91 200
<b>TOTAL I</b>	<b>1 010 000</b>	<b>100 000</b>	<b>910 000</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>843 200</b>
ACTIF CIRCULANT				DETTES	
Stocks de marchandises	220 000	10 000	210 000	Emprunts	151 000
Créances clients	338 000	3 000	335 000	Dettes fournisseurs	366 800
Autres créances	45 000		45 000	Dettes fiscales et sociales	99 000
Disponibilités	40 000		40 000	Autres dettes	90 000
<b>TOTAL II</b>	<b>643 000</b>	<b>13 000</b>	<b>630 000</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>706 800</b>
Frais d'émission d'emprunt	10 000		10 000		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 663 000</b>	<b>113 000</b>	<b>1 550 000</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 550 000</b>

### S.A.R.L. DELOT

ACTIF	VB	A et D	VN	PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles	12 000	8 000	4 000	Capital social	50 000
Immobilisations corporelles	248 000	128 000	120 000	Réserve légale	5 000
Immobilisations financières				Réserves statutaires	48 000
				Réserves facultatives	96 000
<b>TOTAL I</b>	<b>260 000</b>	<b>136 000</b>	<b>124 000</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>199 000</b>
ACTIF CIRCULANT				DETTES	
Stocks de marchandises	51 000	1 000	50 000	Dettes fournisseurs	68 000
Créances clients	87 000	2 000	85 000	Dettes fiscales et sociales (2)	24 000
Autres créances (1)	24 000		24 000	Autres dettes (3)	4 000
Disponibilités	12 000		12 000		
<b>TOTAL II</b>	<b>174 000</b>	<b>3 000</b>	<b>171 000</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>96 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>434 000</b>	<b>139 000</b>	<b>295 000</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>295 000</b>

- (1) Créances sur cessions d'immobilisations  
(2) TVA à décaisser 20 000 et Sécurité Sociale 4 000  
(3) Fournisseurs d'immobilisations